

La représentation des femmes dans les manuels d'Histoire du Secondaire Tentative de comparaison 2004-2010

Centre Hubertine Auclert

La représentation des femmes dans les manuels d'Histoire du lycée est un sujet doublement d'actualité avec la polémique suscitée par l'introduction du genre dans les manuels de SVT de première d'une part, et d'autre part les récentes prises de position sur la réforme du programme d'histoire du lycée.

En tant que centre de ressources sur l'égalité femmes-hommes regroupant de nombreuses associations féministes, pourquoi le Centre Hubertine Auclert s'est-il intéressé aux manuels scolaires ? Parce que nous considérons que le manuel scolaire doit être un outil de transmission d'une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et que le développement de l'Histoire des femmes ces trente dernières années, aurait pu se traduire par une évolution des manuels d'Histoire. Or les études successives ont montré que c'était loin d'être le cas.

On peut citer, en préambule, trois études sur le sujet qui ont toutes montré que les manuels d'histoire ne laissant que très peu de place aux femmes au profit d'une histoire au masculin.

- Le rapport proposé en 1997 par une députée et un sénateur, Simone Rignault et Philippe Richert sur la représentation des hommes et des femmes dans les manuels scolaires montrait déjà que les femmes étaient sous-représentées et de manière stéréotypée.
- En 2004, le rapport du Conseil économique et social sur la place des femmes dans l'histoire enseignée, sous la direction de l'historienne Annette Wieviorka déplorait également « *l'extrême faiblesse de la place des femmes dans une histoire qui est énoncée au masculin* ».
- Enfin l'étude de la HALDE de 2009 montre que les femmes restent très largement absentes de l'histoire politique dans les manuels d'Histoire-Géographie.

Afin de rendre visible ces travaux et poser à nouveau la question de la place des femmes dans les manuels d'Histoire, nous avons donc réalisé cette année une étude sur la représentation des femmes dans les manuels de Seconde et de CAP, classes dont les programmes d'Histoire ont été revus, ce qui a donné lieu à l'édition de nouveaux manuels en 2010. Cette présentation fait donc le point sur les principaux résultats de cette étude et sur ceux d'une étude plus ancienne, réalisée en 2004 pour l'Observatoire de la parité. Il s'agit, à travers ces deux études de voir si la définition de nouveaux

programmes et l'édition de nouveaux manuels en 2000 et en 2010 a fait évoluer la représentation des femmes, de l'histoire des femmes et des rapports sociaux de sexes.

Nous ne pouvons pas procéder à une comparaison stricte des deux études puisqu'elles couvrent des champs différents :

- L'étude de 2004 concernait 37 manuels d'histoire destinés aux élèves des lycées généraux, professionnels et techniques, des différentes classes. Ces ouvrages sont tous parus entre 2001 et 2004.
- En 2011, nous avons étudié un corpus d'ouvrage plus limité puisque l'étude a concerné les nouveaux manuels de 2^{nde} technologique et générale, ainsi que les manuels de CAP, soit 11 manuels.

Les périodes historiques traitées sont donc différentes (elles vont de la Grèce Antique à la Révolution de 1948 pour les 2^{ndes} ; des grandes découvertes à la V^{ème} République pour les CAP et de 1948 à nos jours pour les 1^{ères} et terminales).

Sans les comparer strictement, on peut malgré tout évoquer ces deux études ensemble puisque elles sont le fruit d'une méthodologie semblable.

Dans les deux cas, nous avons ciblé les nouveaux manuels sortis après la modification des programmes, parus dans l'ensemble des maisons d'éditions et pour les étudier nous avons utilisé la même grille de lecture.

Cette grille de lecture définit trois grands champs juridiques : le domaine des droits politiques, le domaine des droits civils et le domaine des droits économiques et sociaux.

L'aspect juridique a été choisi par commodité, afin d'explorer tous les champs : le public, le privé, le social, le politique etc.

Il ne s'agit pas d'étudier comment sont traitées ces notions juridiques en tant que telles mais plutôt d'analyser les réalités politiques et sociales qui en découlent. Pour le domaine des droits politiques : nous avons analysé la question du suffrage universel et du droit de vote, la place des femmes dans la définition des citoyennetés grecque et romaine, le rôle politique des femmes dans des événements clés comme la Révolution française et en transversal, les représentations des femmes politiques. Concernant le domaine des droits civils, c'est la notion de tutelle qui a focalisé notre attention. Enfin, le champ des droits économiques et sociaux nous a permis d'aborder la participation des femmes à la production économique ; les rôles scientifique et artistique des femmes ; ainsi que le rôle social des femmes ou leur cantonnement aux fonctions biologiques et éducatives.

Les techniques de relevés et de comptabilisation ont été élaborées à l'aide des travaux de Sylvie Cromer et Carole Brugeilles, présentées dans un guide méthodologique à l'attention des acteurs et actrices de la chaîne du manuel scolaire, qu'elles ont coécrit. Ces techniques nous ont permis de prendre en compte de quelle manière les femmes sont représentées, dans quelles parties des manuels (corps du texte, documents annexes de toute nature, illustrations, biographies, etc...) et de comptabiliser le nombre de femmes et d'hommes auteur-e-s des documents et/ou faisant l'objet de biographie.

Cela nous a donc permis de mener une double démarche : quantitative et qualitative.

Après ces quelques points méthodologiques, quels grands constats peut-on tirer de ses deux études ?

Si l'on reprend les trois champs juridiques qui nous servi de cadre, qu'est-ce que l'on observe ?

Concernant les droits politiques :

Les manuels d'histoire du secondaire parus **entre 2001 et 2004** laissent une place importante à l'avènement du suffrage universel mais ils sont très peu nombreux à qualifier ce suffrage universel de « masculin ». De cette manière, les dossiers consacrés au suffrage universel ne font pas de l'exclusion des femmes du droit de vote, une limite importante du suffrage, au même titre que le cens ou les problèmes liés à l'instruction (une exception sur 37).

Les femmes, exclues du suffrage, n'appartiennent pas à la communauté politique dans les manuels d'histoire du début des années 2000. D'abord parce que la Nation est souvent définie comme « une communauté d'hommes » et aussi car les figures politiques historiques féminines sont le plus souvent ignorées.

Plusieurs exemples :

- les élus sont le plus souvent des hommes et les femmes politiques évoquées sont rares (Margaret Thatcher et Simone Veil restent les plus citées ; notons que sur 37 ouvrages qui proposent un totale de 988 biographies, seulement 4 et 3 biographies leur sont respectivement consacrées).
- Les femmes apparaissent peu comme de réelles actrices de l'Histoire dans des périodes clé comme la Révolution française par exemple où elles sont quasi invisibles (Exception faite de Marie-Antoinette, dont la présentation n'est pas exempte de stéréotypes et de Charlotte Corday, seulement décrite comme l'assassin de Marat).
- Les femmes demeurent présentes non pas en tant qu'actrices du régime mais en tant que représentations du régime (allégorie de la patrie, de la République, affiches politiques, syndicales...). Mais aucun manuel ne souligne le paradoxe entre l'omniprésence de Marianne et donc de la femme-symbole et la pensée du champ politique français sans les femmes.

En revanche, l'exclusion des femmes de la citoyenneté athénienne est assez bien traitée.

Cet aspect positif se retrouve dans les manuels de Seconde parus **en 2010**, dans lesquels l'exclusion des femmes de la citoyenneté athénienne et romaine est bien soulignée.

Autre point positif dans les manuels de 2010 : l'usage de la notion de suffrage universel masculin n'est pas systématique mais il est très majoritaire et semble avoir progressé par rapport aux manuels étudiés en 2004.

Par contre, les femmes politiques sont une fois encore marginalisées : d'abord par leur faible nombre, sur un total de 144 biographies, consacrées à des personnalités politiques, seulement 5 sont consacrées à des femmes ; de même sur 254 textes écrits par des personnalités politiques, on ne trouve que 9 textes écrits par des femmes. Marginalisées ensuite dans la façon dont elles sont évoquées : rarement dans le corps du texte, le plus souvent dans des dossiers annexes. C'est le cas des femmes de la Révolution française, avec les deux portraits les plus fréquents : celui Olympe de Gouges et celui de Marie-Antoinette.

Les manuels de CAP présentent plus systématiquement les femmes comme des actrices de la vie politique française avec la présence de femmes politiques et le traitement dans l'ensemble des manuel de la question du droit de vote des femmes. Cela peut peut-être s'expliquer par la définition d'un chapitre consacré à l'histoire politique contemporaine.

Enfin, les allégories politiques semblent moins nombreuses (en refermant les manuels de 2000, on avait le sentiment qu'elles étaient omniprésentes) mais restent bien présentes sans que là encore, on ne questionne cette omniprésence de Marianne et de l'allégorie de la liberté et la pensée du champ politique français sans les femmes.

Passons aux droits civils :

Par domaine des droits civils, nous entendons la reconnaissance d'un véritable statut juridique des femmes. Ce champ juridique nous permis notamment de mettre en évidence la présence ou l'absence de la définition du statut juridique des femmes dans la citoyenneté athénienne et romaine et la présence ou l'absence de la notion de tutelle dans le code civil napoléonien.

Concernant les manuels du Secondaire parus **entre 2001 et 2004**, le traitement du Code Civil dans les manuels d'histoire du lycée ne proposait pas ou peu d'analyses fines mettant en évidence la tutelle juridique et, de fait, sociale, des femmes. Les auteur-e-s mettaient l'accent sur les progrès entérinés par le Code civil, notamment tout ce qui concerne les valeurs héritées des Lumières et de la Révolution française et sur les progrès de synthèse et de simplification du droit mais trop peu sur le statut de mineure des femmes. Ils n'étudiaient pas non plus la mise sous tutelle des femmes dans la citoyenneté athénienne et romaine.

Quelques exceptions parmi les manuels de 2nde parus en 2010, on peut donc noter un léger progrès sur ce point puisque certains mettent en avant, dans le corps du texte, le statut de mineure juridique des femmes, placées sous la tutelle du père, du frère ou du mari à Athènes.

Concernant le code civil napoléonien, qui est pourtant le fondement de notre code civil actuel, celui-ci reste peu traité dans le corps du texte, les auteurs préférant l'aborder dans un dossier annexe sur la société napoléonienne. La présentation du code civil ne permet pas, à quelques exceptions près, d'amorcer une réflexion permettant la mise en évidence de la tutelle juridique des femmes.

Passons enfin à l'analyse des droits économiques et sociaux, où il est question du rôle de production économique, des rôles scientifique et artistique des femmes.

Concernant le rôle des femmes dans la production économique, citons en préambule l'Historienne Michelle Perrot qui soulignait en 2004 que les femmes dans les révolutions industrielles, les ouvrières sont très peu évoquées, « *comme si la révolution industrielle était un acte viril, produit de la technique des grands métiers virils que sont les mines et la métallurgie.* »

Dans les manuels du Secondaire parus **entre 2001 et 2004**, il apparaît que la notion même de travail semble relever du masculin. Le travail féminin, dans la manière dont il est traité, relève le plus souvent de l'exception : le salaire féminin est vu comme un salaire d'appoint, il faut toujours invoquer un événement particulier (comme la Première Guerre mondiale par exemple) pour justifier que les femmes se soient mises au travail. Peu de livres montrent que les femmes ont toujours travaillé et sauf en temps de guerre, le travail des femmes est le plus souvent lié à ce qui est délicat et répétitif.

Si les ouvrières semblent bien plus présentes dans les nouveaux manuels de CAP **de 2010** que dans les précédents, les représentations des femmes au travail demeurent ambiguës : elles sont souvent cantonnées au textile et on les présente parfois comme étant les seules à bénéficier des évolutions techniques.

Dans les manuels de 2nde parus en **2010** le rôle de production économique des femmes de l'Antiquité à 1848, est largement minimisé. Ainsi le troisième thème intitulé « *Culture et société au Moyen-âge* » passe totalement sous silence le rôle des femmes dans la production des sociétés rurales et urbaines.

Le travail des femmes au sein de la paysannerie, de l'artisanat ou du commerce n'est mentionné ni dans les textes, ni dans les documents iconographiques.

Cette non-représentation du rôle des femmes dans la production économique est accentuée par une surreprésentation des femmes dans la sphère privée, conformément au stéréotype le plus courant. Les femmes sont le plus souvent représentées en mère, fille ou femme de, sans que ce mode de représentation ne soit interrogé.

Concernant les rôles scientifiques et artistiques des femmes, le constat que nous avons dressé en **2004** était assez alarmant. L'étude avait montré que les femmes artistes et intellectuelles, qu'elles soient peintres, écrivaines, photographes, philosophes étaient quasiment absentes des manuels. Par exemple, sur 37 ouvrages, les textes de Simone de Beauvoir ne sont utilisés que 9 fois (elle est d'ailleurs la plus utilisée), Madame de Staël, deux fois, ou Marguerite Yourcenar, une seule fois. Les femmes journalistes sont un peu plus présentes et les femmes artistes sont quasiment inexistantes. Dans le domaine de la peinture, les femmes ne sont pas des sujets qui produisent de l'art, mais restent des objets artistiques que l'on représente. Le constat scientifique de ce constat est tout aussi alarmant puisqu'à l'exception de Marie Curie (qui n'apparaît d'ailleurs que trois fois), les femmes ne semblent pas avoir participé aux avancées scientifiques.

Concernant les biographies, on peut noter que ni Simone Weil, ni Simone de Beauvoir n'ont de biographie dans l'ensemble de ce corpus. A titre de comparaison, Jean-Paul Sartre est l'objet de plusieurs biographies, ce qui montre bien que les auteur-e-s de manuels d'histoire du secondaire ne sont pas particulièrement hermétiques aux grandes figures de la philosophie française.

D'une manière générale, on pouvait voir que les chercheuses, toutes disciplines confondues, ne représentaient qu'une infime minorité des auteur-e-s des documents proposés dans les manuels d'histoire du secondaire en 2004. Elles ne représentaient que 1,1% des auteur-e-s utilisé-e-s.

Le constat est également assez rude concernant le corpus de manuels **étudiés en 2011**.

Les femmes restent également largement sous-représentées dans les domaines scientifique, artistique et culturel. Si l'on considère l'ensemble des manuels de 2^{nde} étudiés, le sentiment que l'art et le savoir sont des affaires d'hommes, demeurent très forts. Considérant tous les auteur-e-s des documents proposés dans l'ensemble des manuels, on constate que les femmes représentent seulement 4,2% des auteur-e-s utilisé-e-s. Sur 1537 documents, seulement 65 femmes en sont les auteures. Les œuvres ou travaux des femmes sont environ 25 fois moins nombreux que ceux des hommes.

En outre, si les femmes sont bien objets des œuvres picturales, elles n'en sont pas les auteures. On constate que sur l'ensemble des manuels de 2^{nde} et de Cap du corpus de 2010, n'apparaît qu'une seule femme peintre, Barbara Krafft (portraitiste de Mozart).

Maintenant que nous avons abordé les deux enquêtes en questionnant les différents champs juridiques, nous allons voir en quoi ces deux enquêtes corroborent les principaux points de blocage au développement de l'Histoire des femmes, nous en avons distingué 3, à savoir :

- La persistance d'une histoire des hommes, sans « H »
- Une marginalisation du traitement de l'Histoire des femmes, les femmes apparaissent en annexe de l'Histoire.
- La persistance de clichés encore tenaces et rarement questionnés

- **La persistance d'une histoire des hommes, sans « H »**

C'est prioritairement l'histoire d'un seul sexe, masculin, et non celle des femmes et des hommes, qui est encore aujourd'hui enseignée.

Autre symptôme de la sous-représentation des femmes dans le récit historique c'est la quasi-absence des femmes dans les biographies de personnages historiques présentes généralement en fin de manuel. Dans les 11 manuels étudiés cette année, sur les 339 biographies proposées, seulement 11 biographies sont consacrées à des femmes, soit seulement 3,2 % des biographies. Petit point positif, plusieurs figures sont plus présentes que dans les précédents manuels : c'est le cas d'Hildegarde de Bingen, Emilie du Châtelet, ou Jeanne Deroin par exemple. Mais tout est relatif...

- **Une marginalisation du traitement de l'Histoire des femmes, les femmes apparaissent en annexe de l'Histoire.**

Les femmes apparaissent davantage dans des dossiers qui leur sont dédiés, au détriment d'une présence dans le corps du texte, au cœur de la leçon. Qu'ils concernent des femmes d'envergures ou des femmes lambda, ces dossiers marginalisent les femmes du récit historique et pour reprendre l'expression de l'historienne Annie Rouquier, ces dossiers occasionnels mettent les « *femmes au rang de la locomotive ou du château fort et n'en font pas un sujet de l'histoire* ».

Dans l'étude de 2004, nous avons comptabilisé 36 ensembles documentaires consacrées aux femmes. Les dossiers les plus nombreux étaient consacrés à la place des femmes dans la société française ou du moins occidentale et renvoyaient aux analyses de l'évolution de la place des femmes

en politique, dans le milieu professionnel, mais aussi aux progrès relatifs à la contraception et à l'IVG. La société devient alors un outil commode pour regrouper toutes les évolutions qui touchent les femmes et pour les traiter dans un même ensemble, comme autant de parties d'un tout. Ces évolutions sont présentées comme linéaires, presque naturelles, sans que les luttes, politiques notamment, soient mises en avant.

Concernant cette question de la marginalisation, **l'étude de 2011**, a quant à elle montré que les femmes de la Révolution française ne sont jamais mentionnées dans le corps du texte du chapitre mais dans des dossiers annexes. Les femmes scientifiques sont également présentes dans des dossiers annexes, à travers quelques portraits de femmes d'exception et ces dossiers mettent davantage en avant le rôle des femmes dans la diffusion des connaissances, plus que dans la production de celles-ci.

- **La persistance de clichés encore tenaces et rarement questionnés**

Les femmes davantage dans la sphère privée, ou conformément à une répartition sexuée traditionnelle du travail.

Ou encore les femmes représentées dans les manuels, aussi bien dans les documents iconographiques que textuels, sont le plus souvent représentées à travers le prisme d'un désir stéréotypé des hommes qui définissent, peignent ou dessinent les femmes. Cet aspect est particulièrement prégnant dans les chapitres consacrés au Moyen-âge, puisqu'on y retrouve trois figures stéréotypées : la femme pécheresse et tentatrice, la vierge et la dame de l'amour courtois, ce qui, en termes de modèles féminins, est pour le moins limité.

On note malgré tout une légère évolution dans la mesure où dans l'étude de 2004 nous avons mis en exergue une vision naturalisante des femmes, avec l'usage répété du singulier pour parler de « *la femme* », qui contribuait à cantonner les femmes à un idéal, à un être abstrait défini dans le strict cadre de la Nature. Cette omniprésente de LA femme est très atténuée en 2011.

Conclusion

Les nouveaux programmes d'Histoire de Seconde générale et technologique ont pour fil conducteur l'histoire des Européens, qu'il s'agit de replacer dans celle du monde, de l'Antiquité au milieu du XIXe siècle. Dans ce cadre, le Bulletin officiel n° 4 du 29 avril 2010, précise que le programme d'histoire « *place clairement au cœur des problématiques les femmes et les hommes qui constituent les sociétés et y agissent. Le libre choix laissé entre plusieurs études doit permettre en particulier de montrer la place des femmes dans l'histoire de ces sociétés* ». Le nouveau programme de CAP n'est pas aussi clair puisqu'il propose d'étudier « *un certain nombre de grands changements culturels, économiques, politiques à l'époque moderne et leurs effets sur les sociétés en Europe et dans le monde. Il offre par ailleurs à l'étude les mutations sociales, économiques et politiques de la France de 1830 à nos jours.*¹ »

Mais dans les deux cas, les nouveaux manuels d'Histoire ne vont pas assez loin dans la représentation des femmes comme réelles actrices de l'Histoire et dans l'étude des rapports de domination entre les sexes, qui n'est jamais convoquée dans l'analyse des mutations sociales au sens large. Si certains points comme la question du droit de vote et du suffrage universel ou l'exclusion des femmes de la citoyenneté athénienne, sont bien traités et si l'on note que l'omniprésence de LA femme dans les manuels des années 2000 est largement atténuée dans les manuels sortis l'année dernière, les femmes demeurent très insuffisamment présentes, qu'elles soient figures historiques, auteures de documents ou citoyennes lambda. L'importante propension des auteur-e-s de manuel à proposer des dossiers qui traitent de certains aspects de l'Histoire des femmes, témoigne de la marginalisation des femmes du récit historique. Enfin, la persistance de nombreuses représentations stéréotypées ne permet pas non plus de dire qu'une page a été tournée.

Il a été assez difficile de hiérarchiser les différents manuels et les maisons d'édition, dans la mesure où il existe de grandes inégalités de traitements au sein d'un même manuel.

Quoi qu'il en soit, cette évolution insuffisante des manuels scolaires, plaident une fois encore pour la promotion d'une histoire mixte. D'abord parce qu'une histoire masculine ne renvoie qu'à l'histoire de la moitié de l'humanité. Ensuite parce que la lutte contre l'effacement des femmes de la sphère publique doit favoriser l'adoption d'une véritable culture de l'égalité.

¹ Bulletin officiel n° 8 du 25 février 2010